

## COMMENT PREPARER L'ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB ?

---

### OBJECTIFS :

**Avoir un nombre de personnes présentes significatif en pourcentage des adhérents.**

**Orienter la politique sportive et prendre les décisions importantes concernant la vie du Club.**

### MISE EN OEUVRE :

#### Avant l'Assemblée Générale :

- Au moins 2 ou 3 mois avant, **réserver une salle** ayant la capacité suffisante
- Avant l'envoi des convocations, le Président doit réunir son Conseil d'Administration (ou Comité Directeur) qui fixe l'ordre du jour de l'A. G.
- Le Trésorier arrête les comptes de l'exercice écoulé et prépare le budget prévisionnel pour l'année à venir. Est-il nécessaire d'augmenter les cotisations ? Le Conseil d'Administration Comité Directeur propose leur montant.
- Le Secrétaire Général doit préparer le rapport moral, éventuellement assorti d'un rapport d'activités. Dans les Clubs à gros effectif ce dernier peut être présenté par un Secrétaire adjoint.
- Le Président doit demander aux membres sortants du Conseil d'Administration s'ils sont candidats au renouvellement de leur fonction. Le cas échéant, il doit rechercher des candidatures potentielles pour les remplacer ou pour faire face à d'éventuelles démissions.
- Les représentants d'entraîneurs sont invités à établir le bilan sportif de la saison écoulée et à prévoir les achats et le déroulement de la remise des récompenses aux athlètes les plus méritants.
- Le directeur sportif (s'il existe) ou le responsable des organisations doit préparer la présentation du calendrier des compétitions incontournables (championnats, interclubs) et prévoir les organisations qui seront à la charge du Club.

**Convocation** de tous les membres de l'association selon les modalités prévues par les Statuts et le Règlement Intérieur. Les parents des athlètes mineurs doivent aussi être convoqués pour voter en **leur** lieu et place.

**Invitations** Ne pas oublier d'inviter

- un représentant de la Municipalité (Maire ou Adjoint)
- les instances fédérales (Comité et Ligue)
- le cas échéant, un représentant des communautés de communes ayant la compétence sportive
- les partenaires du Club
- vérificateur aux comptes

**Convivialité** préparation du « pot de l'amitié »

### REFERENCES :

Site internet FFA : fiche conseil du service Clubs fédéral  
Statuts et Règlement Intérieur du Club